



# COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch – 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ [contact@cdntt.fr](mailto:contact@cdntt.fr) - [www.cdntt.fr](http://www.cdntt.fr)

## CHAMPIONNAT FEMININ/MIXTE DISTRICT Métropole 1 & Métropole 2 Journée finale REGLEMENT

### Article 1 – Conditions de participation

Le Championnat Féminin/Mixte des districts M1 et M2 est ouvert à toutes les licenciées et tous les licenciés titulaires d'une licence traditionnelle FTT et ayant participé au moins à une rencontre, de la saison en cours, du Championnat Féminin/mixte. Le nombre maximum d'équipes participantes est limité à 16 équipes.

### Article 2 – Formule de la compétition

Les rencontres ont lieu selon la formule de la Coupe Corbillon (type Coupe Davis) soit cinq parties : quatre simples et un double.

**L'ordre des parties pour la journée finale est (1-A/X, 2-B/Y, 3-double 4-A/Y, 5-B/X,)**

Les parties se disputent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes). Arrêt au score acquis. Les rencontres se disputent sur une ou deux tables.

En dehors des points précisés, les règles sont celles habituelles des règlements sportifs et administratifs de F.F.T.T..

### Article 3 – Composition des équipes

Une équipe se compose de deux joueuses ou 1 joueuse et 1 joueur.

Deux autres joueuses ou 1 joueuse et 1 joueur peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre et pourront participer éventuellement et uniquement au double.

L'équipe est composée au minimum de 50% de féminines (2 filles ou 1 fille et 1 garçon ou 2 filles et 1 garçon ou 2 filles et 2 garçons). La partie de double doit obligatoirement comporter, au moins, une féminine dans sa composition.

L'équipe doit être complète et peut comporter 2 mutés.

Les équipes inscrites en championnat, issues d'une entente, peuvent également participer à la journée finale

### Article 4 – Brûlage

Pour la journée finale, une même joueuse (eur) ne peut évoluer que dans une seule équipe.

Magali LOOTENS

La Responsable du Championnat Féminin mixte

